

# Compte rendu de la séance du 18 juillet 2024

*Présents : 14 puis 15 avec l'arrivée de C.SALVAGNAC*

*Absents ayant donné pouvoir : 3 (M-N JEMINET, R.BRUN, M.FRIC)*

*votants : 17 puis 18*

*Absents excusés : 5 (J-C Delort, H. Vigier, N. FALET, M.THEROND, M-A DORLEANS et C.SALVAGNAC dans un premier temps)*

## **- Subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2024 - complément.**

Suite à l'attribution des subventions de fonctionnement 2024 aux associations, lors du conseil municipal du 20 juin, de nouvelles demandes ont été déposées en mairie, dossiers complets à l'appui.\*

Les élus décident donc d'attribuer :

500€ à l'association « Ball trap de l'Epie ». Cette association redémarrage après plusieurs années de mise en sommeil. Aussi, pour sa première année de fonctionnement, la commune attribue une subvention permettant de relancer une activité.

700€ pour l'association du « Vélo Club de Saint-Flour », qui propose plusieurs courses dans la commune, participant ainsi à l'animation et sa vitalité.

*Vote pour : 17 contre :0 Abst :0*

## *Arrivée de Catherine Salvagnac*

### **- Prestation de service pour STEP de Neuvéglise.**

Pour rappel, le fonctionnement de la Station de traitement des eaux usées de Neuvéglise a été confié à un prestataire externe (Véolia) en 2020 avec un contrat de quatre ans. Ce contrat arrive à échéance au 31 juillet et, la prestation ayant donné satisfaction, un nouvel appel d'offres a été lancé.

Après analyse et dialogue par le consultant expert engagé pour préparer et suivre ce dossier, les élus valident la proposition présentée par Véolia pour le fonctionnement et l'entretien de la STEP de Neuvéglise à hauteur de 186 859,48€ HT sur 4 ans (soit 46 714,87€/HT/an), à compter du 1<sup>er</sup> août 2024.

*Vote Pour :18 contre :0 Abst :0*